



Maison Familiale Rurale
La Jaroussaye - JANZE

INSCRIPTIONS
Contactez-nous
02.99.47.04.52



Les métiers du commerce & de la vente

Bac Pro 3 ans

Alternance en stage ou en apprentissage

Formations par alternance

*Se former **Autrement** !
Pour un parcours réussi*

Acquérir des compétences commerciales

Animer et gérer l'espace commercial

Développer la relation clientèle

MFR - La Jaroussaye - 41, rue du Bois Rougé - 35150 Janzé
[02 99 47 04 52](http://www.mfr-janze.fr/) - <http://www.mfr-janze.fr/>



Bac Pro Métiers du commerce et de la Vente

Animation et gestion de l'espace commercial



OBJECTIFS

- Développer des compétences d'organisation, d'animation et de gestion
- Être capable d'occuper un poste d'employé(e) de vente polyvalent, en intervenant dans toutes les phases de la commercialisation
 - Approvisionnement du point de vente
 - Gestion des produits et présentation marchande
 - Communication, vente
 - Exploitation commerciale du point de vente



DUREE

- 3 ans, 2 ans ou 1 an
- **Alternance** : 1850 heures de cours sur 3 ans au CFA / MFR :

Stages	Seconde	Première	Terminale
A la MFR	16 semaines	18 semaines	18 semaines
En entreprise	18 semaines	20 semaines	20 semaines
Congés	Voir planning MFR des vacances scolaires		
APPRENTISSAGE	Seconde	Première	Terminale
A la MFR	16 semaines	18 semaines	18 semaines
En entreprise	34 semaines	32 semaines	32 semaines
Congés	5 semaines de congés payés / an		

Recherche de contrat : Entrée possible en tant que stagiaire de la formation professionnelle



CONTENU

- **Compétences et connaissances professionnelles :**
 - Marketing
 - Communication
 - Gestion commerciale du point de vente
 - Initiation juridique et économique
 - Prévention, santé, environnement (P.S.E.)
 - Etudes professionnelles réalisées en entreprise
- **Connaissances générales :**
 - Français, mathématiques, anglais, histoire-géographie, sport

STATUT

- **Salarié de l'entreprise**
Contrat d'apprentissage rémunéré

OU

- **Stagiaire de la formation professionnelle**
Stages non rémunérés.

ACCES A LA FORMATION – PREREQUIS

Français lu, écrit, parlé

- Entrée en 2^{nde} : Sortir de 3^{eme}
- Les titulaires d'un niveau V (CAP-BEP) peuvent intégrer directement une classe de 1^{ère} professionnelle
- Avoir des qualités relationnelles

EXAMEN

- Examen du **BEP MRCU** (en 1^{ère})
- Diplôme de l'Education Nationale **Bac Professionnel Commerce** (En épreuves terminales)

100% de réussite aux examens depuis 4 ans
Tarifs sur demande

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- La **pédagogie de projet** des MFR privilégie la mise en commun des expériences et la réflexion à partir du vécu. Cette démarche prépare chacun à mieux entrer dans la vie active et à s'insérer professionnellement et socialement.
- **Accompagnement personnalisé** (fiches d'activités, rapport de stage)
- **Suivi individualisé** à la MFR et en entreprise
- **Visites** culturelles et techniques, **interventions** de professionnels
- **Voyage** à l'étranger (Ex. : République Tchèque, Espagne, Portugal...)

Vers quel métier ?	Un tremplin pour
<ul style="list-style-type: none"> • Vendeur qualifié • Responsable de rayon/secteur • Adjoint gérant d'un magasin • Commerçant • Marchandiseur 	<ul style="list-style-type: none"> • BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) • BTS NDRC (Négociation et Digitalisation de la Relation Client) • ...

L'apprentissage, une voie d'excellence...

Futur apprenti : pourquoi choisir l'apprentissage ?

L'apprentissage, c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu.

Un tremplin pour l'emploi

- Une première expérience professionnelle longue
- Un accompagnement par une personne qualifiée
- Une formation gratuite à un métier
- Un diplôme reconnu

Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus

Un salaire garanti et qui progresse

Un contrat à durée déterminée pouvant aller de 6 mois à trois ans, en fonction de la qualification préparée et du niveau de l'apprenti.

	Jusqu'à 17 ans	18/20 ans	21 ans et +
1^{ère} année Seconde Bac Pro / CAPa 1	27% 416€	43% 662€	53% 816€
2^{ème} année Première Bac Pro / CAPa 2	39% 601€	51% 786€	61% 939€
3^{ème} année Terminale Bac Pro	55% 847€	67% 1032€	78% 1201€

Montant du SMIC mensuel (brut) 1 539,42 euros au 01/01/2020

Autres avantages : Aides à l'hébergement, au transport et à la restauration, au permis...

Quelles sont les démarches ?

1. S'inscrire au CFA de la Maison Familiale Rurale de Janzé

2. Rechercher une entreprise d'accueil

- Créer un CV « vendeur » : qui donne envie à un recruteur de vous lire. Y indiquer la formation suivie, les expériences de stage et/ou professionnelle (lieu, tâches, compétences acquises), les centres d'intérêts...
- Lister des entreprises en fonction du projet professionnel : Adresse, tél, nom du responsable
- Se présenter et poser sa candidature dans les entreprises
- Recontacter les entreprises dans les 10 jours après votre passage

Parfois l'ordre de ces deux démarches est inversé.

3. Compléter et signer le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires

À noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées dès les mois de mars.

Futur employeur : pourquoi embaucher un apprenti ?

L'apprentissage, c'est former un jeune à vos méthodes de travail, dans le cadre de la préparation d'un diplôme. Après une période de formation initiale de 6 mois à 3 ans, il pourra progressivement être autonome.

Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise.

Une seule aide Pour plus de simplicité

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôts Apprentissage.

3 conditions à remplir pour en bénéficier



Être une entreprise de moins de 250 salariés



Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC



Avoir conclu un contrat d'apprentissage depuis le 1^{er} Janvier 2019

Montants et versement de l'aide

Par année d'exécution

1^{ère} année
4125€
Maximum

2^{ème} année
2000€
Maximum

3^{ème} année
1200€
Maximum

= 6125€ pour un contrat de 2 ans = 7325€ pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : enregistrement du contrat et déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

EXEMPLE : pour un apprenti de 16 ans qui prépare un Bac Pro dans une entreprise de moins de 11 salariés :

Estimation du coût pour l'employeur, déduction faite de l'aide unique et des exonérations de cotisations sociales

Année 1 : 73€ / mois

Année 2 : 436€ / mois

Année 3 : 935€ / mois

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur
www.alternance.emploi.gouv.fr